

Compte-rendu Assemblée générale du 7 novembre 2014



Association de Sauvegarde et
de Mise en Valeur du Site.
Montméjean
12720 St André de Vézines

Ordre du jour :

- Compte-rendu financier
- Site internet
- Travaux maison association
- Aménagement du jardin du sentier botanique



RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER

Maison de l'association

En 2014, les travaux ont porté d'une part sur la consolidation du mur pignon nord-est et d'autre part sur la réalisation de l'arche destinée à supporter la charpente.

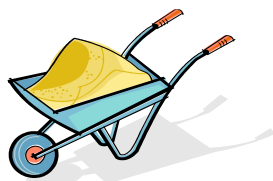
Le projet de charpente est présentée à l'assemblée générale. Après débat, le choix du bois d'œuvre se porte sur le châtaignier qui ne nécessite pas d'entretien ni de traitement particulier.

La commande sera passée de façon à pouvoir avancer les travaux dans les mois à venir.

Par ailleurs, un devis d'installation électrique a été sollicité. Il servira de base à la demande de subvention à présenter à la Région Midi-Pyrénées (subvention comprise entre 10 et 30 % du montant du devis).

La question des futurs espaces à aménager dans la maison est débattue : la bergerie voûtée servira de local d'information sur Montméjean et les activités et thèmes portés par l'association. Des réservations seront prévues pour l'installation provisoire d'éléments et matériels pour la préparation du repas de la fête annuelle.

Ce local de plain pied et à côté du four à pain évitera ainsi les allers et venues que l'on connaissait jusqu'à présent. Les réunions et autres fonctions seront à l'étage (pièce principale et mezzanine).



Compte rendu financier

Le bilan financier est présenté. Il se traduit par un résultat positif de 1612,47 €. Les dépenses principales portent sur les achats de matériaux. Au titre des recettes, les comptes font ressortir la subvention de 1 000 € versée par le Ministère de la Culture pour la réalisation de la toiture en lauzes de la maison de l'association. Les comptes sont approuvés et sur proposition de la trésorière, ils seront arrêtés désormais sur la base de l'année civile. Cela nécessite de déplacer l'AG au printemps suivant la clôture des comptes (soit mars-avril 2016 pour la prochaine).

Bilan de la fête de Montméjean

Le repas du 26 juillet 2014 s'est déroulé dans d'excellentes conditions :

- créneau météo par chance favorable
- nombreux convives (environ 100) .
- La recette a permis de dégager un bénéfice net de 1469 €

Site internet / Compte Facebook

L'association utilise plusieurs supports pour sa communication. Le site internet permet de diffuser les infos par le biais de la newsletter et de la messagerie vivre-montejean@hotmail.fr. Les destinataires sont les adhérents ayant donné une adresse mail ou les sympathisants inscrits pour la newsletter.

Les envois postaux (bulletins d'info, invitations aux A.G. ou au repas-fête annuel) sont de moins en moins nombreux.

Depuis peu Valérie anime le compte Facebook vivre-montmejean au moyen de brefs articles et photos sur les activités de l'association. Cela a permis d'élargir sensiblement la diffusion des informations par le biais de l'acceptation d'« amis » qui en font la demande (en majorité dans la région). Concernant le site internet, l'AG s'est prononcée suite à quelques dysfonctionnements pour une rationalisation de la demande d'adhésion (formulaire à introduire dans le site internet) Geoffroy, webmaster du site en a été chargé.

Souscription fondation du Patrimoine

La souscription se déroule dans d'excellentes conditions : fin 2014 notre compte s'élève à 2765 €.

La souscription se poursuit tant que les travaux concernés (toiture) ne sont pas achevés.

Un grand merci à tous les donateurs !

Devis électricité Dossier CR Midi-Pyrénées

Le devis a été établi (environ 9 000 €) et le dossier a été envoyé in extremis à la Région pour une subvention pouvant aller jusqu'à 30 %.

Pas de réponse à ce jour – Affaire à suivre

Risques liés à l'état de délabrement du château

Au cours de l'AG, il a été fait état d'une toute récente délibération du conseil municipal qui prend position suite aux risques générés par l'état de délabrement dans lequel le propriétaire laisse les biens question. Cette délibération indique que celui-ci a déposé 2 déclarations préalables de travaux de restauration des murs qui ont reçu un avis favorable et une demande de permis de démolir refusée par l'Architecte des Bâtiments de France le 24.04.14.

La mairie, précise la délibération, a dressé un courrier au propriétaire « lui indiquant qu'il fait peser un risque pour la sécurité publique ». En conclusion, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour envisager une procédure de péril imminent.

Les participants à l'AG ont convenu qu'il était nécessaire dans l'immédiat de prendre contact avec la mairie afin d'être informé des contraintes éventuelles qui pourraient intervenir dans le cadre de la procédure de péril imminent.

Jardin botanique

Un débat a été ouvert à l'assemblée générale sur l'appellation « jardin botanique » donnée à l'espace aménagé depuis un peu plus d'un an après le four à pain. Le jardin créé ne respecterait pas les critères scientifiques s'appliquant à un jardin dit « botanique ».

Ce débat s'est poursuivi par voie de mails après l'assemblée générale et il a semblé opportun d'en rediscuter dans le courant du 1^{er} trimestre 2015. Faut-il changer la dénomination donnée à cet espace ou s'agit-il de rectifier les points pouvant poser problème ?

Année 2015

NOM : *Prénom :*

Adresse :

Montant : (10 € ou plus) *Adresse e-mail :*